

baix située à l'Est de la route départementale ferait partie du canton de Roubaix (Est), ainsi que la commune de Watrelos. L'enquête porte tant sur le principe de la division du canton en deux cantons que sur la division proposée.

M. Jules Laurent, recevra à la Mairie de Roubaix le jeudi 16 novembre, de deux heures à cinq heures toutes les observations sur l'objet de l'enquête.

L'administration municipale ne doute pas que les habitants du canton de Roubaix comprendront toute l'importance de la mesure proposée et qu'ils s'empresseront de venir déposer leur avis à l'enquête.

Roubaix, 28 octobre 1865. ERNOULT-BAYART. CHAMBRE CONSULTATIVE.

Messieurs les fabricants de Roubaix, sont informés qu'une collection de tissus Orléans français et anglais, teints et apprêtés en France et en Angleterre, est exposée dans une des salles de la Mairie et qu'elle restera visible tous les jours de dix heures à midi et de deux heures à quatre, depuis ce jour jusqu'au 12 novembre prochain.

Le rapport fait par une commission sur ces tissus est imprimé dans les journaux de Roubaix.

Roubaix, le 28 octobre 1865. Le président de la Chambre consultative, PAUL DEFRENNE.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

Nous sommes heureux d'offrir le concours de notre publicité à un document qu'on nous prie d'insérer, et qui nous paraît traiter avec beaucoup de sagacité des questions d'un haut intérêt pour notre population.

Nous ne pouvons trop engager nos lecteurs à le parcourir avec attention; quand à la satisfaction des besoins matériels viennent se joindre de pareils intérêts moraux, tout le monde doit apporter son aide et souhaiter le succès de cette tentative.

Ce rapport étant trop long pour être inséré en une seule fois, nous croyons bien faire d'en donner de suite les indications finales.

Elles consistent à engager les personnes intéressées à signer de suite les bulletins d'adhésion à la Société, et à les faire parvenir avant le dimanche 5 novembre à l'un des six membres de la commission dont voici les noms et la double adresse :

- VANDEBUQUE, rue de la Paix, n° 20, et chez Descat frères. BUISINE, cour Vanlanot, route de Moutveaux, et chez Leman et Desbuquois. JAMAR, rue de l'Alouette, n° 38, et chez Ernoul-Bayart et fils. MAHIEU, route de Croix, et chez Auguste Lepoutre. LÉCLUSE, rue de Bearewart (Au Grenadier français), et chez Alfred Motte et C^{ie}. SCALBERT, rue des Parvenues, n° 51, et chez Delannoy-Destombes.

Les membres de la commission distribuent aussi des exemplaires du Rapport et des bulletins d'adhésion aux personnes qui leur en font la demande.

Il est utile de savoir au plus tôt quel nombre d'adhérents on réunira, afin de commencer les travaux d'installation dans des proportions convenables; et on sollicite les signatures avec d'autant plus d'instance qu'il n'y a d'autre danger en s'engageant que de ne pas avoir de bénéfices, attendu que des personnes bienveillantes ont garanti toutes les pertes jusqu'à la fin de l'année prochaine; et, en second lieu, l'engagement n'est pas bien

lourd, puisqu'on est parfaitement libre de ne pas acheter au magasin de la Société, si l'on n'est pas satisfait de la marchandise.

Une réunion générale des adhérents est indiquée pour le dimanche 5 novembre, à onze heures du matin, dans la salle des cours de Chimie (entrée par la petite porte, à côté de l'hôtel des pompiers). L'effet d'adopter ou de modifier le rapport et de constituer une administration.

J. R.

MESSEURS,

L'augmentation toujours croissante du prix des denrées, et les falsifications nombreuses dont elles sont l'objet, vous ont amené à vous réunir pour voir ce qu'il convenait de faire en pareille circonstance.

Vous avez décidé en principe de former à Roubaix une Société coopérative de consommation, ayant pour but l'achat en gros de marchandises de bonne et loyale qualité, pour les détailler à poids sincère aux associés en réalisant ainsi des bénéfices qu'on partagerait chaque année entre les associés au prorata de leurs achats.

Vous nous avez confié la mission d'étudier à fond la question, d'examiner sur quelles bases on pourrait établir une Société de ce genre, de présenter un projet de règlement, et de voir par où il conviendrait de débiter.

C'est de cette mission que nous venons vous rendre compte.

Avant de commencer notre travail, nous nous sommes proposé de ne pas perdre de vue que, pour prospérer, la Société devait s'établir sur les bases les plus libérales, et en dehors de tout esprit de coterie, c'est-à-dire sans ingérence gouvernementale ni administrative; — que les sociétaires devaient avoir tout pouvoir et faire eux-mêmes leurs propres affaires, qu'ils devaient être libres d'entrer et de sortir à volonté de la Société, d'acheter ou de ne pas acheter dans ses magasins; enfin, qu'ils ne devaient être retenus par aucun autre lien que celui des avantages et des bénéfices. — En second lieu, qu'il s'agissait non-seulement du bien-être matériel, mais encore de l'amélioration morale de l'ouvrier, en l'incitant aux habitudes d'ordre, d'économie et d'épargne; et que nous devions choisir les combinaisons qui favoriseraient le plus ces tendances.

Sous quelle forme la Société doit-elle s'établir? — En Société civile ou en Société commerciale? Vis-à-vis des incertitudes de la législation, nous sommes d'avis d'attendre que le gouvernement, qui en est encore aux enquêtes, ait fait adopter le nouveau projet de loi sur les Sociétés coopératives. — Jusqu'à ce moment, notre Société n'aura pas d'existence légale, et nous serons régis par un simple règlement, ce qui n'offre aucun inconvénient auquel nous ne puissions facilement parer.

Des Sociétaires. — Toute personne habitant Roubaix ou les environs, de quelque sexe, profession ou nationalité qu'elle soit, peut faire partie de la Société comme Membre participant aux bénéfices, pourvu qu'elle ait été admise à ce titre par le Comité d'Administration. — Nous avions craint d'abord d'amener des éléments de discordance dans la Société, en y introduisant des personnes d'éducation et d'habitudes différentes; — mais en réfléchissant que la prospérité de l'institution et les bénéfices dépendent du plus grand nombre possible de sociétaires, et du plus gros chiffre d'affaires (puisque les frais sont les mêmes, et que les achats se font dans de meilleures conditions), nous n'avons pas voulu laisser de côté des consommateurs importants. — Cependant, quand les postulants seront d'une classe aisée, le Comité d'admission devra les prier d'accepter le titre de Membres honoraires, et, tout en achetant dans nos magasins, de renoncer au partage des bénéfices.

L'admission par le vote au scrutin ne nous ayant pas paru praticable, nous vous proposons de laisser ce soin à un Comité d'admission, qui prononcera par oui ou par non sans donner de motifs.

Du droit d'entrée. — Nous avons cru devoir fixer à dix francs le droit d'entrée que les sociétaires auront à payer une fois pour toutes; ils ne pourront être responsables des pertes au-delà de cette somme. — En entrant, il est nécessaire que les sociétaires renoncent pour eux et leurs héritiers à réclamer leur part dans la réserve, dans le cas où ils viendraient mourir ou à sortir de la Société.

On peut entrer quand on veut dans la Société, mais on ne peut en sortir et reprendre son droit d'entrée et sa part dans les bénéfices qu'à la fin de l'année, ce qui est sans inconvénient, puisqu'on est libre de ne pas acheter quand on n'est pas satisfait. — Quant aux épargnes que le sociétaire a pu laisser en dépôt, il peut les retirer à sa volonté, en tout ou en partie.

Il en est de même en cas de mort du sociétaire.

De la vente au comptant. — La question qui a le plus préoccupé la Commission a été celle de la vente au comptant, qui nous a paru indispensable, autant pour éviter une comptabilité trop délicate, que parce que la Société n'aurait elle-même au comptant pour le bon marché, et ne disposant pas de grands capitaux, a besoin de rentrer le plus tôt possible dans ses fonds. — Malheureusement, les habitudes invétérées de la plupart des ouvriers de Roubaix d'acheter à crédit de huit ou de quinze jours nous empêcheront pendant longtemps de compter sur le concours de la plus grande partie de notre population. — Nous obtiendrons sans doute facilement l'adhésion de ceux qui, payant au comptant, comprennent que les marchands ne vendent pas à crédit pour rien, et que les bons payeurs paient ainsi pour les mauvais. — Espérons que l'exemple et l'appât des bénéfices, décideront peu à peu les autres ouvriers à faire le petit effort de payer comptant, en attendant de l'ordre dans leurs affaires; — le but moral que se propose la Société sera ainsi atteint.

De la caisse d'avances. — Notre attention a été cependant appelée sur cette question: « Que deviendra le sociétaire qui, ne pouvant plus payer comptant par suite de maladie ou de misère, se verra en même temps refuser tout crédit par les marchands dont il a abandonné les magasins pour fréquenter les autres? » — Nous avons cru qu'un tel sort était digne de toute notre pitié, et nous vous proposons de décider qu'on accordera à un Comité de secours le droit de faire prudemment quelques avances aux sociétaires malheureux et dignes de considération, pour les aider à continuer chez nous leurs achats au comptant. — La somme totale de ces avances ne pourra dépasser mille francs par la première année, et on pourra en certains cas exiger la caution d'autres sociétaires.

Du prix de vente. — Il nous a paru convenable de décider que le prix de vente des denrées serait à peu près celui des autres magasins de la ville. — Les Sociétés de consommation qui ont voulu vendre au prix de revient augmenté de tant pour cent de frais, en donnant de suite le bénéfice à l'acheteur, se sont généralement ruinées, — car on ne sait vraiment au juste le prix de revient d'une marchandise qu'après l'avoir vendue, à cause du coulage, de la détérioration ou de la mévente.

En agissant ainsi, nous éviterons le reproche de faire tort par la concurrence à la classe nombreuse des petits débiteurs. — Du reste, si le sociétaire achète au même prix qu'ailleurs des denrées non frelatées et vendues à poids sincère, il fait en réalité un premier bénéfice; — en outre, il importe peu qu'on lui rende en une seule fois tous ses bénéfices, car ce qu'il a donné de la main gauche lui est rendu au bout de l'année dans la main droite.

Des jetons. — Comme les bénéfices doivent se partager au prorata des consommations de chaque associé, il importait de chercher le procédé le plus simple et le plus certain de constater le chiffre de leurs achats. — Nous croyons l'avoir trouvé par le moyen de jetons représentatifs de la valeur, que le sociétaire devra réclamer avec soin chaque fois qu'il achètera. — Tous les 1^{er} et 15 de chaque mois, le sociétaire devra rapporter ses jetons au siège de la Société, et la somme totale sera inscrite à son compte au grand livre, en même temps qu'on la marquera sur son livret en chiffres estampillés, pour éviter toute fraude et toute contestation.

La suite au prochain numéro

On avait annoncé pour le 6 novembre l'ouverture du nouveau chemin de fer de Lille à Bruxelles. Il paraît que cette date est encore ajournée. L'entrepreneur des travaux entre Ath et Hall n'est pas encore en mesure de livrer la ligne, de sorte que les trains de Tournai à Bruxelles n'entreront pas organisés avant deux mois.

En ce qui concerne l'inauguration de la ligne de Lille à Tournai, on attend toujours aussi que l'entrepreneur belge ait terminé ses travaux de Baisieux à cette dernière ville. Il est décidé enfin que cette inauguration aura lieu du 1^{er} au 10 novembre.

(Journal du Peuple.)

Une décision de M. le ministre des travaux publics du 19 de ce mois, porte que la station d'Haubourdin du chemin de fer de Lille à La Bassée sera établie sur la

rive droite de la Deûle, entre le chemin n° 1, dit d'Emmerin, et le chemin d'Ennequin.

On lit dans la Liberté :

« Nous apprenons, que l'administration, s'étant émue des dangers que peut faire courir, en temps d'épidémie, aux habitants d'un grand nombre de villes de province, l'insalubrité de certains quartiers, doit ordonner une enquête sur les mesures à prendre pour prévenir ces dangers. »

Cette enquête s'étendrait à toutes les agglomérations urbaines du territoire de l'empire, et serait résumée dans un rapport général dont les conclusions serviraient de bases à un ensemble de mesures que déterminera le comité d'hygiène et de salubrité publique.

Les divers règlements de police municipale concernant la salubrité publique, aujourd'hui en vigueur dans les villes de nos départements, seront soumis à une révision sévère, et, en cas d'insuffisance, remplacés par des prescriptions plus efficaces. Des comités d'hygiène seront institués partout où il n'en existe pas encore, et le service des épidémies, qui rend déjà tant de services, recevra, nous assure-t-on, une organisation plus complète.

On s'assurera enfin, au moyen de fréquentes inspections et d'un contrôle permanent, de la stricte exécution des règlements qui concernent les établissements insalubres. Ce contrôle sera exercé avec une vigilance particulière dans nos villes industrielles et manufacturières.

Précautions hygiéniques

I Le calme de l'esprit est toujours une des conditions les plus favorables à la santé, à plus forte raison pendant une épidémie.

II Une alimentation modérée, saine, régulière et convenablement substantielle, est un des préceptes d'hygiène qu'il est important d'observer.

Toute perturbation dans les habitudes de la vie, tout changement dans une alimentation dont on se trouve bien, est une innovation fâcheuse.

On ne saurait exclure de l'alimentation journalière aucun aliment d'une manière absolue, mais on sait que les excès en vin ou en liqueurs alcooliques, la trop grande quantité de nourriture, sont autant de causes qui amènent le trouble dans la digestion. Dans des temps ordinaires, on supporte sans de grands inconvénients un surcroît d'alimentation et de boissons; en temps de choléra, c'est une des causes les plus puissantes de son invasion.

Sans précaution de la vie habituelle aucune substance alimentaire, nous ferons cependant observer que la diarrhée étant le symptôme précurseur le plus ordinaire de l'invasion du choléra, il y a lieu d'user avec modération des aliments réputés relâchants.

Il ne faut jamais se désaltérer que lorsqu'on n'est plus en sueur; toute boisson froide et surtout les boissons glacées, prise quand on a chaud, est dangereuse. En tout cas, il est préférable de faire usage, au lieu d'eau pure, de l'eau additionnée de vin ou d'eau-de-vie ou d'infusion de café ou de rhum.

Les eaux gazeuses préparées avec des poudres sont purgatives; lorsque les sels restent dans la boisson, il faut s'en abstenir.

III Il importe de se vêtir de manière à se préserver des impressions du froid; il importe surtout d'éviter les transitions brusques de la température, le refroidissement subit, qui sont dangereux.

Les personnes sensibles au froid et à l'humidité feront bien de porter de la laine sur la peau, ou du moins une ceinture de flanelle.

IV Une des conditions importantes à observer durant les épidémies, c'est la salubrité des habitations. Il est donc nécessaire de mettre à exécution toutes les mesures qui ont été prescrites dans l'ordonnance publiée à ce sujet. Nous nous

bornerons à rappeler ici qu'il faut éviter l'encombrement des habitations, qu'il faut renouveler l'air des chambres en ouvrant fréquemment les fenêtres, et en entretenant du feu dans les cheminées ou dans les poêles.

Quant à la température des habitations, elle doit être modérée.

V Durant les épidémies en général on doit tout en continuant de vaquer à ses occupations habituelles, le faire avec une certaine mesure; la fatigue corporelle, les travaux de cabinet trop prolongés, les veilles dans le travail, l'abus du plaisir, sont très nuisibles. Sous ce rapport, la vie doit être réglée, uniforme et exempte de tout excès.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 30 octobre à 8 h. du soir

Produits et principes immédiats.

Division des composés organiques. — Caractères à l'aide desquels on distingue une matière organique d'une matière minérale. — Classification des principes immédiats. — Principes immédiats acides. — Acides contenus dans les plantes et les animaux. — Caractères génériques de cette classe de principes; leur composition chimique. — Histoire de Gerhardt.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Le cours vaquera mercredi prochain, jour de la Toussaint.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

THÉÂTRE

Dimanche, nous n'avons pas eu de nouveautés. Le spectacle se composait des Filles de marbre, de Louise et d'Une Femme qui se jette par la fenêtre.

Ces trois pièces ont été jouées à la satisfaction générale, manifestée par de nombreux applaudissements.

La soirée de lundi a été ouverte par le Poudre aux yeux, comédie en deux actes que nous avons revue avec plaisir.

MM. Caliste, Montlouis et Didier ont été remarquables de verve et d'entrain. Ils ont, comme on dit, enlevé la pièce, avec le concours de M^{me} Daire, Grisard, Montvallier, etc., à qui revient une bonne part du succès.

Un ménage en ville, comédie nouvelle en trois actes, a été représentée pour la première fois dans la même soirée.

M. Montlouis a depuis longtemps conquis notre estime; aussi ne pouvons-nous dire qu'une chose : c'est qu'une fois de plus il s'est montré très bon acteur dans le rôle de Vaubernier.

M. Dorval a interprété celui de Chevrière, l'avocat, avec beaucoup d'entrain. Il a donné à son personnage le genre qui lui convient et auquel on a applaudi.

M. Frespach, dans le rôle de Marcel, a été très bien. Nous osons espérer que ce jeune artiste restera acquis à la scène de Roubaix.

M. Montvallier, dont nous avons rarement parlé, personnifiait Ludovic d'Orilly. Nous devons reconnaître que cet artiste, s'il n'est pas chargé de rôles importants, remplit bien ceux qui lui sont confiés.

M^{me} Montvallier a bien rempli le rôle de Camille.

M^{me} Dorval a très bien fait ressortir les instincts soupçonneux de Juliette.

Le rôle de Louise Vernon a été confiée à M^{lle} Louvenard, qui l'a bien compris et l'a rendu avec beaucoup de sentiment.

Le programme du spectacle de jeudi annonçait deux pièces nouvelles : La Calomnie, comédie en cinq actes de Scribe, et C'était Gertrude, comédie en un acte de Verconsin.

— Pourquoi ce sarcasme, Albert ? — Il n'y a point de sarcasme; il n'y a que la vérité. Mais bâtons-nous, on joue déjà la contredanse, et nous n'avons point le droit de faire attendre les autres pour échanger nos tendresses.

Il poussa un éclat de rire sardonique. Blessée de ces paroles, l'âme pleine de sentiments amers, Hélène, en ce moment, n'était plus elle-même. Jamais une émotion aussi pénible, aussi violente, n'avait agité son cœur, bon et aimant par nature. Elle retint à grand-peine les paroles mordantes qui montaient à ses lèvres et les larmes en feu et le visage contracté. Qu'on juge de ce qu'elle éprouva en voyant qu'elle avait Carlos pour vis-à-vis !

Pendant tout ce quadrille, ses mouvements n'eurent pas la grâce modeste qui les distinguait d'habitude. Elle portait la tête haute; une fierté inflexible éclatait dans toute son allure. Pas une seule fois elle n'arrêta ses regards sur M. Marsange, et elle ne répondit que par un signe de tête muet à quelques paroles qu'il lui adressa. La danse finie, elle dit très vivement à Oehard : « Pourquoi ne m'avez-vous pas prévenue que nous aurions M. Marsange pour vis-à-vis; si je l'avais su, je n'aurais pas dansé. »

— Mon Dieu, Hélène, qu'avez-vous ? s'écria le conseiller en la regardant avec surprise, car il ne l'avait jamais vue ainsi. — Pardonnez-moi, murmura-t-elle, je suis mauvaise aujourd'hui, très-mauvaise. Je le sens moi-même.

— Pourquoi n'auriez-vous pas dansé si vous aviez su que M. Marsange...

— Parce que... parce que... je ne puis le souffrir ! balbutia Hélène.

Mme Dalbray avait observé sa nièce et fait intérieurement la même réflexion qu'Albert : « Mon Dieu, qu'a-t-elle donc ? Jamais elle n'avait vu Hélène s'abandonner à un sentiment d'amertume, jamais elle n'avait surpris sur son visage cette expression de hauteur et de colère. »

Quand à M. Marsange, il se disait : « Comme les gens se laissent éblouir par ce qui brille ! Voilà une petite personne qui passe pour être la bonté et la douceur mêmes. On s'imagine qu'elle éprouve les beaux sentiments qu'elle sait peindre. Je la trouve, moi, toute périe de puérite vanité. Parce que j'ai froissé son amour-propre en ne l'admirant pas, en refusant de la proclamer la huitième merveille du monde, elle boude et devient insensible aux prières de l'amitié et même de l'amour ! Ah ! les gens de génie ressemblent à une voiture qui n'a qu'une seule grande roue et point de petites. La voiture ne vaut rien, et ces esprits éminents ne valent rien non plus pour la vie pratique. Que j'aime bien mieux la petite Emma avec sa naïveté enfantine et sa charmante simplicité ! Heureux qui l'aura pour femme ! »

Le lendemain de grand matin, Hélène, en costume d'amazone, descendit aux offices. Tout dormait encore à l'abbaye. Elle entra dans une chambre vis-à-vis de la cuisine et s'approcha d'un lit où gémissait une vieille femme malade.

— Comment vous trouvez-vous, Garité ? lui demanda-t-elle.

— J'ai passé un mauvais nuit. Mais

quand je vous vois, Mlle Hélène, il me semble que je vas mieux.

— Charlotte vous a-t-elle bien soignée, depuis hier ?

— Oui, mamselle; mais je souffre toujours autant de la poitrine.

— Craignez-vous que cela n'aille plus mal aujourd'hui ?

— Oui, balbutia la malade, qui parlait avec peine.

— En ce cas, je vais aller chercher un médecin. A tout à l'heure.

Elle prit congé de la vieille Marguerite par un signe de tête affectueux et courut à l'écurie pour faire seller un cheval.

Quelques instants après, Carlos Marsange, qui avait logé à l'abbaye, ouvrait sa fenêtre et voyait une dame lancée au grand galop sur la route.

« Qui ce peut-il être ? pensa-t-il. Il n'est que sept heures; on a dansé jusqu'à trois. Les habitantes de la maison ne doivent pas être levées. »

Il se recoucha et essaya de se rendormir. Mais, n'y parvenant point, il s'habilla et descendit à son tour à l'écurie se faire seller un cheval. Bientôt il galopa sur la même route que l'amazone avait prise une heure auparavant.

Comme il réfléchissait à la bizarrerie de la nature humaine et à cette curiosité quelque peu puérite qui le poussait à la rencontre de l'inconnue, il entendit dans le lointain un galop qui allait se rapprochant. A un détour du chemin, l'amazone apparut. On eût dit que sa monture avait des ailes. Elle passa comme un ouragan devant Carlos, en détournant la tête, après avoir baissé sur son visage un épais voile noir.

« Elle ne veut pas être reconnue; elle me connaît donc, » pensa-t-il.

Il tourna bride, mais ne put s'empêcher de regarder derrière lui, au bruit d'une voiture qui roulait très-rapidement. Elle était occupée par un homme d'un certain âge, à la physionomie intelligente et douce. Carlos le laissa passer, car il avait remarqué que la dame arrêtait son cheval, se retournait, et apercevait la voiture, repartait au pas.

« Maintenant, je pourrais la rejoindre; mais ce ne serait pas chevaleresque, puisqu'elle veut rester inconnue, » se dit Marsange, et il mit également sa monture au pas. Sans nul doute, la dame attendait la voiture; bienôt Carlos les vit faire route ensemble, et si vite qu'il lui fallut presser son cheval pour ne pas les perdre de vue. A sa grande surprise, ils entrèrent dans l'avenue de l'abbaye. Quand il la remonta lui-même au galop, amazone et cheval avaient disparu, mais le véhicule stationnait à l'entrée de la cour.

« A qui cette voiture ? » demanda Carlos à un domestique.

— A M. le docteur.

« Je gagerais, pensa Carlos, que la dame n'est autre qu'Hélène. Amazone et muse, cela cadre bien. »

Hélène ne parut pas au déjeuner, ce qui mit M. Albert Oehard de fort mauvaise humeur. Tout en causant avec Emma, Carlos entendit Mme Dalbray dire au conseiller :

« M. Albert, il faut me promettre de ne plus faire sans cesse de la morale à Hélène sur ses moindres actions et sur l'effet qu'elles peuvent produire. Son éducation ne l'a pas rendue esclave des jugements d'autrui. Je l'ai accoutumée à n'estimer

rien qu'à sa valeur réelle. Laissez-là ce qu'elle est, une innocente enfant, et ne vous tourmentez pas de ses petites excentricités. Elle ne franchira jamais les bornes des bienséances; mais elle ne comprendra jamais non plus qu'une promenade à cheval, le matin à la campagne, puisse être jugée inconvenante. »

— Vous avouerez pourtant, Madame, qu'il est peu flatteur pour moi de la voir préférer faire cette promenade seule plutôt qu'en ma société. On va croire qu'elle m'aime bien peu.

— Et vous auriez voulu, n'est-ce pas, persuader aux gens que votre fiancée vous adore ? Soyez donc, une fois pour toutes, moins préoccupé du qu'en dira-t-on et contentez-vous de la certitude qu'Hélène — qui avait le choix entre une foule de prétendants au-dessus de vous par le rang et la fortune — n'a pu vous donner la préférence que par amour. »

Albert rougit; ces paroles blessaient son amour-propre. Il se plaignit amèrement du caprice d'Hélène de ne point paraître au déjeuner. Alors la tante Sophie l'engagea de nouveau à attendre, à étudier encore sa fiancée avant de s'unir à elle irrévocablement. Il répondit d'un ton catégorique :

« Ou nous serons mariés à l'automne, ou jamais. »

Et il s'éloigna. Sophie, toute pensive, le suivit des yeux.

« Pauvre lou ! se dit Carlos, il paiera cher le bonheur d'épouser sa cousine ! »

(La suite au prochain numéro.)